



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT
(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**SOIXANTE-DOUZIEME REUNION
WASHINGTON, D.C. – 25 SEPTEMBRE 2005**

DC/S/2005-0053(F)

25 Septembre 2005

Déclaration de
Thierry Breton
Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
France

**Discours de Thierry BRETON, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au
Comité du développement
Washington, le 25 septembre 2005**

Ce comité du développement est l'un des derniers rendez-vous de l'année 2005 consacré au développement avec la réunion à Hong-Kong de décembre prochain. Le bilan est à mon sens très positif. La communauté internationale a pris des engagements d'augmentation de l'aide publique au développement très significatifs. L'Union européenne en particulier a annoncé qu'elle consacrerait 0,56 % de son RNB à l'aide dès 2010, soit 70 % de l'effort supplémentaire. Nous avons lancé une facilité financière internationale pour la vaccination le 9 septembre dernier à Londres. L'annulation de la dette multilatérale des 38 pays pauvres très endettés libèrera 55 Mds \$ de ressources pour le développement. Le 14 septembre, 67 pays ont apporté leur soutien à une déclaration ambitieuse sur la contribution internationale de solidarité. La France et le Chili ont d'ores et déjà annoncé qu'ils mettraient en place cet instrument dès 2006.

Ces engagements sont synonymes de davantage d'aide. Ils démontrent que nous avons compris les conséquences dramatiques de l'extrême pauvreté. La population des pays riches est prête à un effort de solidarité supplémentaire. Les manifestations de générosité qui ont suivi le tsunami qui a dévasté l'Asie du Sud nous le laissait supposer. Cette solidarité n'est pourtant pas définitivement acquise, l'effort financier n'est soutenable que si bailleurs et bénéficiaires prouvent que les ressources portent leurs fruits.

Les pays bénéficiaires sont les premiers à être conscients de l'importance de la qualité de l'aide. Ils ont vu au cours des années 90 l'aide diminuer de moitié en pourcentage du PIB alors que les arrière-pensées politiques disparaissaient avec la guerre froide. La seule façon de maintenir l'effort d'aide à long terme, et c'est bien d'un effort de long terme dont nous avons besoin, est de montrer que son rendement social est satisfaisant.

* * *

Le rapport conjoint de la Banque mondiale et du FMI, *Aid financing and aid effectiveness*, rappelle les grandes lignes d'une aide efficace et donc soutenable. Au-delà de l'intérêt en termes de ressources additionnelles de la mise en œuvre d'une contribution internationale de solidarité sur les billets d'avion, la Banque mondiale et le FMI y soulignent l'efficacité d'un soutien budgétaire stable et prévisible. De fait, la mise en place de cette source de financement se ferait dans le respect des objectifs 7,8 et 9 de la déclaration de Paris qui portent sur la prévisibilité, le déliement et le financement budgétaire. Ce nouveau prélèvement s'inspire directement des principes que nous nous sommes fixés le 1er mars 2005 à Paris.

Cette démarche vers davantage de prévisibilité et d'harmonisation, nous devons la faire pour l'aide la plus innovante et aussi pour l'aide traditionnelle. La France poursuit dans cet optique l'effort de modernisation de ses outils d'aide bilatérale engagé l'an dernier par le Gouvernement et qui vise à les rendre plus prévisibles, efficaces et transparents. De plus, nous respecterons les objectifs fixés par la déclaration de Paris que nous avons défendue lors du Sommet de New York le 14 septembre.

* * *

Les ressources apportées par la contribution internationale de solidarité seront prévisibles et stables. Sa collecte et son affectation n'engendreront pas une nouvelle bureaucratie ou de nouvelles conditionnalités. Les annulations de dette permettent également de renforcer la prévisibilité de l'aide. Les ressources qui ne sont pas consacrées au service de la dette peuvent être affectées librement aux priorités du bénéficiaire en matière de lutte contre la pauvreté avec une forte prévisibilité. Le lien entre CSLP et l'initiative Pays Pauvres Très Endettés a fait la réussite des annulations de dette bilatérale. L'annulation de la dette multilatérale proposée par le G8 accroît encore l'intérêt du dispositif PPTE. Il nous faut cependant veiller à ce que cette décision ne porte pas atteinte à la viabilité financière des Institutions Financières Internationales et à la permanence de leur implication dans les pays pauvres.

Je pense en particulier à la capacité d'intervention de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en Afrique. C'est aux pays pauvres très endettés d'Afrique que l'initiative d'annulation de la dette multilatérale doit bénéficier en premier. Je note pourtant que le mécanisme de réallocation dont nous sommes convenus pourrait avoir un effet pervers. Les ressources brutes allouées aux pays bénéficiaires de l'initiative diminueront significativement. Si l'annulation de la dette multilatérale n'est pas pleinement additionnelle, l'augmentation à venir du service de la dette de certains pays vis-à-vis de l'AID pourrait conduire à limiter l'action de la Banque mondiale dans ces pays. La Banque mondiale pourrait ainsi être conduite à n'accorder son aide à certains pays que sous forme d'annulation de créances. Elle les priverait ainsi à la fois de ses ressources mais aussi de son expertise technique unique en matière de développement.

Il serait paradoxal au moment où nous approuvons le plan d'action pour l'Afrique d'organiser le retrait de l'AID de ce continent. C'est pourquoi je suis très attaché au caractère additionnel de l'annulation de la dette multilatérale. La France veillera au respect de ce principe tout au long de la mise en œuvre de l'initiative.

* * *

La leçon que je tire du document *Review of World Bank Conditionality* est qu'il ne faut pas bouleverser inutilement le cadre d'intervention des Institutions Financières Internationales. La Banque mondiale a fait évoluer l'an dernier les conditions qui encadrent son instrument de soutien aux réformes institutionnelles des pays pauvres à l'issue d'un important travail de conception et d'appropriation. Il faut laisser le temps à cette réforme de porter ses fruits, d'être assimilée par les bénéficiaires et les bailleurs. Les bonnes pratiques qui sont tirées de cet examen doivent contribuer au succès de la politique opérationnelle et non pas retarder sa mise en œuvre. Le choix de la continuité fait par les auteurs de cette revue nous paraît le bon.

De même, la décision de cantonner cet exercice aux prêts d'aide aux politiques paraît sage. Le cadre actuel des prêts – projets donne satisfaction, comme l'augmentation du volume de prêts aux infrastructures le montre. Le rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan infrastructures de la Banque est aussi un motif de satisfaction. La fixation d'un objectif clair de réengagement de la Banque dans le secteur des infrastructures (40 % du portefeuille) complète utilement ce plan d'action. Comme pour l'aide publique au développement, l'objectif quantitatif doit se doubler d'un engagement qualitatif.

* * *

Pour préserver la qualité des projets d'infrastructures, comme le reste de notre aide, ils doivent s'intégrer aux contrats stratégiques de réduction de la pauvreté (CSLP). La revue 2005 des CSLP démontre qu'ils sont, et méritent de rester, le cadre d'intervention de référence dans les pays pauvres. La France inscrira naturellement dans ce cadre l'élaboration des documents cadres de partenariat qui structurent son aide publique bilatérale.

Il existe malheureusement des tendances centrifuges dans l'aide publique au développement. Le développement de fonds thématiques verticaux ne doit pas compliquer la coordination des efforts de développement de la communauté internationale. Ils donnent sans doute plus de visibilité à un effort de la communauté internationale et facilitent la mobilisation des bailleurs. Ces objectifs doivent être conciliés avec la cohérence de la stratégie de développement et son efficacité. Je tiens à souligner ici que le produit de la contribution internationale de solidarité comme de l'IFFIm apportera des ressources à des politiques dont le sous financement est patent et qui sont au rang des priorités des pays bénéficiaires.

* * *

L'aide seule, aussi efficace soit-elle, ne suffira pas au développement des pays pauvres. La France partage donc la priorité accordée par la Banque Mondiale à la conclusion rapide du Cycle de Doha. Nous devons placer les préoccupations des pays les plus pauvres, notamment d'Afrique, au premier rang des objectifs de ce cycle. La France travaille en ce sens pour assurer le succès de la conférence de l'OMC à Hong Kong.

Ne nous leurrions pas, la libéralisation commerciale n'est cependant pas une panacée pour les pays les plus pauvres. Elle risque d'avoir des effets très limités, voire négatifs, sur de nombreux pays à bas revenus, notamment en Afrique sub-saharienne. C'est pourquoi l'Union européenne offre déjà, dans le cadre de l'initiative "Tout sauf les armes", un accès sans quotas ni droit de douanes à toutes les exportations des Pays les Moins Avancés. En 2002, 35,7 % des exportations des PMA se dirigeaient ainsi vers l'Union Européenne, qui est le premier importateur mondial de leurs produits.

Ce régime pourrait utilement être repris par tous les pays développés, voire par les pays émergents, puisque le commerce Sud-Sud est pour les PMA un facteur décisif d'insertion dans l'économie mondiale. Par ailleurs, les pays développés doivent s'engager à simplifier et unifier leurs règles d'origine préférentielles, car ces régimes sont aujourd'hui trop nombreux.

* * *

La communauté internationale s'est progressivement dotée de cadres d'intervention variés : cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et l'harmonisation, gestion de l'aide fondée sur les résultats, etc. Les pays bénéficiaires ont été associés étroitement à ces démarches même si la question de la participation des pays en développement aux décisions des institutions financières internationales reste posée et doit

recevoir une réponse. Nous savons donc bien mieux aujourd'hui comment aider les pays pauvres de façon efficace et légitime. D'un point de vue plus quantitatif, l'année 2005 a permis de donner suite aux engagements de Monterrey en fixant de nouveaux objectifs et a vu naître plusieurs initiatives concrètes qui permettent une mobilisation financière accrue.

Nous disposons donc de notre feuille de route jusqu'en 2015. Il n'est plus temps de changer d'itinéraire, de faire de nouveaux détours ou demi-tours, nous devons maintenant suivre le chemin que nous nous sommes collectivement tracés.